



*Le droit syndical ne s'use que
quand on ne s'en sert pas.*



Conformément à l'article 5 du décret 82_447 du 28 mai 1982,
La section du SNASUB-FSU de Poitiers vous invite, sur le temps de
service, à une réunion d'information et d'échanges sur les conditions de
travail.

Heure d'information syndicale

Ouverte à tous et toutes

Les conditions de travail

Mardi 9 mai à 13h

Rectorat, en salle A1 (France Bloch)

Seront présent.e.s : Lise Guillemot, représentante au CSA-SA et à la
formation spécialisée sécurité santé et conditions de travail, Louise
Fromard, co-secrétaire académique du SNASUB-FSU, et Serge Garaté.

Rappel réglementaire : chaque agent.e a le droit
de participer à une réunion d'information syndicale
à raison d'une heure mensuelle (cumulable sur 3
heures par trimestre). Il lui suffit de prévenir sa
hiérarchie directe.

Ne restez pas isolé-e, rejoignez le SNASUB-FSU :

- Retrouvez toute notre actualité sur <http://www.snasub-fsu-poitiers.com/>, et sur [Facebook](#).
- Contactez-nous : 06 31 67 15 21 et blog.snasub@gmail.com